

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 14 novembre 2023

2023-11-07

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Rivollet
conseillers,
Absent excusé et représenté :
Léa Mollier (représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

et dépôt en préfecture le :

Objet : Lancement de l'opération « Ancien Hospice »

Considérant le plan de division parcellaire établi par le Cabinet ISAGEO dressé juillet 2023 et enregistré au service de la publication foncière en octobre 2023,

Vu la délibération numéro 2023-11-06- en date du 14 novembre 2023 « affectation des parcelles B1404 »

La commune de SAINT ALBIN DE VAULSERRE est propriétaire du bâtiment dit "Ancien Hospice" situé 365 route de la Mairie à St Albin de Vaulserre (38480) (**parcelle B n° 1404**) en plein centre village, Ce bien est vacant depuis quelques années, et la commune envisage sa réhabilitation pour développer une offre de logements locatifs en valorisant son patrimoine bâti.

L'objectif du programme travaux portera sur une remise au norme complète et performante du bâtiment (isolation thermique, installation d'un chauffage performant et adapté, remise aux normes électriques, menuiseries intérieures et extérieures en double vitrage, menuiseries intérieures, aménagement de pièces de vie, sanitaires et salles de bain, escalier intérieur, ...) mais aussi des travaux de façades, de charpente et couverture dans le respect de ce patrimoine architectural et des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.

Et

La réhabilitation du bâtiment « Ancien Hospice » en cinq logements locatifs sociaux.

CONSIDERANT

QUE le projet de réhabilitation est conforme au projet d'aménagement d'ensemble du centre bourg,

QUE le projet logement locatif est conforme aux objectifs de construction de logements locatifs à loyers modérés déterminés par le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD),

QUE le Maître d'ouvrage de la production des logements sociaux doit être désigné sur ce tènement,

QUE SOLIHA, bâtisseurs de logements d'insertion Auvergne Rhône-Alpes, a répondu parfaitement aux attentes de la commune,

Dans la perspective de mettre en œuvre ce projet, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

DESIGNE SOLIHA, bâtisseurs de logements d'insertion Auvergne Rhône-Alpes, situé 87 avenue du Maréchal de Saxe à LYON en qualité de maître d'ouvrage pour la production de logements sociaux,

AUTORISE Monsieur Le Maire à confier la parcelle B 1404 et l'espace du bâtiment principal « Ancien Hospice » à SOLIHA BLI Rhône Alpes pour la réalisation de Logements locatifs sociaux. , moyennant une redevance annuelle fixée à UN EURO (1,00 €) qui compte tenu de son caractère modique et du caractère d'intérêt général de l'opération ne sera pas mis en recouvrement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à réaliser une cession temporaire de propriété par un bail à réhabilitation à SOLIHA BLI Auvergne Rhône Alpes pour une durée de 45 ans sans contrepartie financière de la part de la commune et avec l'engagement de rendre la propriété en bon état d'usage à la commune.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Secrétaire de Séance
Céline Cazals



A St Albin de Vaulserre,
Le 14 novembre 2023

Le Maire,
Cédric Milani

